



Message important aux actionnaires

Chers actionnaires,

Comme vous le savez, iolite partners Ltd. (« **iolite** », l'« **actionnaire dissident** »), un actionnaire possédant une participation inférieure à 10 % dans Groupe Dynacor inc. (« **Dynacor** » ou la « **Société** »), a lancé une série d'actions qui ont culminé avec la convocation de l'assemblée extraordinaire des actionnaires visant l'installation d'un candidat dissident parmi les membres du conseil d'administration de Dynacor. L'assemblée précipitée que demande l'actionnaire dissident est convoquée pour le 16 avril 2025 (l'« **assemblée demandée** »), soit quelques semaines seulement avant l'assemblée annuelle de Dynacor qui avait déjà été convoquée pour le 17 juin 2025 (l'« **assemblée générale annuelle** »).

L'impatience de l'actionnaire dissident est préjudiciable et coûteuse pour les actionnaires

Étant donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de Dynacor doit avoir lieu deux mois seulement après l'assemblée demandée convoquée par l'actionnaire dissident, les mesures prises par ce dernier ont entraîné des coûts et des perturbations inutiles. La propre circulaire de l'actionnaire dissident indique que son représentant ne « restera en fonction que jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société ». **Y a-t-il une raison pour laquelle l'actionnaire dissident ne pouvait pas attendre l'assemblée générale annuelle de Dynacor?** Cette action inutile est motivée par la poursuite d'intérêts personnels de Robert Leitz (« **Leitz** »), le candidat d'iolite au poste d'administrateur au conseil de Dynacor, fondateur et directeur général de l'actionnaire dissident et par sa détermination à mettre de l'avant un programme qui ne sert que ses intérêts personnels.

Nous avons été régulièrement en contact avec iolite pour trouver un terrain d'entente. Le conseil d'administration a notamment exprimé sa volonté d'envisager la nomination d'un candidat de l'actionnaire dissident en vue de son élection à l'assemblée annuelle, à condition que le candidat possède les compétences et l'expérience requises pour siéger au conseil d'administration de Dynacor. Cependant, au lieu de rechercher une solution de collaboration et de proposer un candidat qualifié, l'actionnaire dissident a opté pour la convocation de l'assemblée demandée, demandant de fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société et d'élire Leitz en tant qu'administrateur de la Société.

L'assemblée demandée a été indûment convoquée

Il est important de noter que, selon les règlements de Dynacor et la législation applicable, l'augmentation du nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration ne relève pas de la compétence des actionnaires. Leitz a en effet convoqué l'assemblée demandée pour que les actionnaires votent sur une question qui ne relève pas de leur compétence. De plus, Leitz n'a pas démontré qu'il possédait les compétences nécessaires et il n'a pas su gagner la confiance du conseil d'administration ou de l'équipe de direction de Dynacor, qui sont des prérequis essentiels pour siéger au conseil d'administration.

Échanges erratiques et non constructifs avec l'actionnaire dissident

Nos efforts pour engager des discussions constructives avec Leitz se sont heurtés à un comportement erratique qui ne sert pas les intérêts de la Société ou de ses parties prenantes. Pendant des mois, Leitz a mis en œuvre un stratagème douteux pour atteindre ses objectifs :

- (i) il envoyait des demandes à Dynacor, en louangeant les administrateurs et les membres de la direction;
- (ii) il transformait ces demandes en exigences;
- (iii) il augmentait la pression sur les administrateurs et les membres de la direction en les harcelant et en tentant de les intimider afin que le conseil cède à ses demandes;
- (iv) si les dirigeants et les administrateurs de la Société refusaient, il les menaçait, les attaquait personnellement et les dénigrait.

La convocation de l'assemblée demandée est conforme à son *modus operandi*.

Le conseil, dont les membres possèdent une longue expérience et de solides compétences, constitue la meilleure voie à suivre à l'heure actuelle.

Le conseil actuel, composé de personnes expérimentées et compétentes, est le mieux placé pour guider la Société vers la réussite et la croissance. Le 27 mars 2025, Dynacor a annoncé ses résultats financiers et d'exploitation. Sous la direction du conseil d'administration actuel, la Société a réalisé des rendements record au cours de l'année dernière. Les faits marquants de 2024 sont les suivants :

- **Chiffre d'affaires annuel record** de 284,4 millions \$ US (389,5 millions \$ CA) en 2024, contre 250,2 millions \$ (337,6 millions \$ CA) en 2023, soit une augmentation de +13,7 %. Le chiffre d'affaires annuel en 2024 se situait dans la partie supérieure de la fourchette des prévisions de Dynacor pour 2024, qui s'établissait entre 265 et 285 millions \$.
- **Situation financière solide** grâce à une trésorerie et des placements à court terme de 25,8 millions \$ à la fin de l'exercice 2024, contre 22,5 millions \$ à la fin de l'exercice 2023.
- **Hausse des dividendes mensuels** à 0,14 \$ CA par action et par année, soit une hausse de 16,7 % par rapport à 2023.
- **Avancement des projets d'expansion internationale :**
 - Sénégal : Acquisition d'une société disposant d'une concession minière et réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.
 - Côte d'Ivoire et Ghana : Rencontre avec d'importants ministres du gouvernement, fournisseurs et coopératives minières artisanales et réalisation d'un échantillonnage géologique.
 - Pérou et Canada : Réorganisation des talents et nomination d'un gestionnaire ayant une expertise africaine, respectivement.
- **Classée au TSX30 2024**, un classement annuel des 30 entreprises les plus performantes de la TSX, avec une appréciation de l'action sur trois ans de 136 %.

Le rendement total pour les actionnaires de Dynacor a surpassé l'*indice composé S&P/TSX* et l'*indice S&P/TSX Composite Index Diversified Metals & Mining* (un indice regroupant des sociétés du même secteur que Dynacor) sur des périodes de un, trois et cinq ans. Votre conseil d'administration et votre équipe de direction actuels continueront à travailler à l'amélioration de la solide situation financière de la Société et à renforcer le portefeuille de projets qui présente un potentiel important de création de valeur pour tous les actionnaires.

Nous restons ouverts au dialogue et aux solutions constructives qui correspondent aux intérêts des actionnaires. Cependant, nous ne pouvons pas compromettre notre engagement en faveur d'une bonne gouvernance en accueillant une personne non qualifiée, dépourvue de connaissances sectorielles, d'expérience, de professionnalisme et de jugement.

Alors que vous envisagez la voie à suivre, nous vous invitons à réfléchir à la nécessité d'avoir une équipe de gestion stable et responsable chez Dynacor. Soutenez le leadership de notre conseil d'administration actuel, qui s'engage à agir dans l'intérêt de tous les actionnaires, plutôt que les objectifs étroits d'un seul actionnaire qui ne sert que ses propres intérêts.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette question et de votre soutien continu. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Ensemble, continuons d'assurer la prospérité de Dynacor.

Votez CONTRE La résolution de l'actionnaire dissident visant à fixer neuf le nombre d'administrateurs de la Société

Votez CONTRE La résolution de l'actionnaire dissident visant à élire Robert Leitz comme administrateur.

Votez POUR La résolution de la direction prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par l'olite, qui a convoqué inutilement cette assemblée demandée et ne seront pas assujettis au remboursement par la Société.

Merci de votre confiance et de votre soutien.

(s) Jean Martineau

(s) Pierre Lépine

(s) Pierre Béliveau

(s) Réjean Gourde

(s) Isabel Rocha

(s) Philippe Chave

(s) Rocio Rodriguez-Perrot

(s) Cyril Gradis

Vous pouvez voter dès maintenant. N'attendez pas. Votez tôt au moyen de la procuration sur papier **DORÉ** pour vous assurer que votre vote soit compté. Vous devez soumettre votre vote d'ici le **11 avril 2025 à 17 h (heure de l'Est)**.